Pharmacien des établissements de santé : un métier à risques ?

A QUI S'ADRESSE CETTE FORMATION ?

- Pharmaciens d'établissement de santé

OBJECTIFS

- Présenter les différents types de responsabilités
- Présenter les différents types de fautes
- Présenter les différents juges compétents

PROGRAMME

1. Le pharmacien exposé au risque pénal

Introduction : les différents types de responsabilités

1.1 La responsabilité pénale : droit de la peine
- Principe de légalité criminelle
- Responsabilité du fait personnel

1.2 Classification de la faute pénale
- Selon l'élément moral
- Les conséquences des fautes non intentionnelles

1.3 Les enseignements de la jurisprudence pénale sur le circuit du médicament

2. Le pharmacien dans son environnement hospitalier

2.1 De la hiérarchie en général et de la pharmacie en particulier…
- Un patron à l'hôpital ?
- Un gérant à la pharmacie
- Un chef dans le pôle
- Un pivot dans le GHT

2.2 Un OVNI juridique…. Le contrat de pôle

2.3 Le statut d'agent public : armure ou bouclier percé ?

2.4 Les statuts des praticiens hospitaliers, statut réglementaire ou statut contractuel ?
- Les corps des médecins et pharmaciens hospitaliers soumis au seul code de la santé publique
- Les corps des PU-PH et MC-PH soumis au code de la santé publique et aux statuts particuliers

3. Le pharmacien hospitalier face au litige

3.1 Le secret professionnel du pharmacien

3.2 Le risque de suspension à titre conservatoire

3.3 Les protections
- La protection fonctionnelle
- La protection juridique
- L'intervention syndicale

3.4 Le pharmacien face à la procédure pénale
- La police peut intervenir
- Le pharmacien hospitalier peut être entendu
- Et si le pharmacien hospitalier est accusé ?
- Et si le pharmacien hospitalier est victime ?

3.4 Le pharmacien face à la procédure disciplinaire
- Le régime disciplinaire des praticiens hospitaliers
- Le régime disciplinaire du personnel hospitalo-universitaire

INTERVENANTS

➔Pharmacien Hospitalier OMEDIT PACA Corse - Docteur en droit Spécialité : droit de la Santé
➔Avocat Barreau Aix en Provence – Maitre de Conférence Faculté droit d'Aix en Provence
➔Directeur Hôpital Salon de Provence – Chargé d'enseignement et de droit à la faculté d'Aix en Provence

METHODES PEDAGOGIQUES

Formation alternant apports théoriques et discussion pratique

Evaluation des pratiques professionnelles

Evaluation individuelle de l'acquisition des connaissances (QCM)

Remise d'un support de cours

SNPHPU

N° de programme DPC : 20791700001

Agence nationale du dpc

➔Lieu : Marseille **➔ Date : 22 Mai 2017**
➔Durée : 1 jour (7 heures) **➔Horaire : 09h00 – 17h00** **➔ Prix : 500 € (déjeuner inclus)**
➔Renseignement : contact@snphpu.org

BULLETIN D'INSCRIPTION A RETOURNER :

Par e-mail : contact@snphpu.org
Par fax : 09.65.16.26.25

Formation

Intitulé : Pharmacien des établissements de santé : un métier à risques ?

Date : 22 mai 2017

Lieu : Marseille

Frais d'inscription : 500 € (Les frais d'inscriptions incluent la formation, le déjeuner et les documents remis au cours du stage)

Participant

Nom : ..... Prénom : .....

Nom de naissance (si différent du nom) : .....

Etablissement : .....

Service : .....

Adresse : .....

.....

Code postal : ..... Ville : .....

Tél. : ..... Fax : .....

Email : .....

Informations nécessaires pour votre attestation DPC

N°RPPS : ..... Date de naissance : .....

Prise en charge des frais d'inscription

☐ **Participant** ☐ **Service formation de l'établissement** ☐ **Autres :** .....

Si la prise en charge est faite par le service formation de votre établissement, merci de nous indiquer :

Responsable formation : *Nom, prénom*.....

Service :.....

Tél. : ..... Fax : .....

Email : .....

Fait à : ..... Le : .....

Signature et cachet de l'établissement
Obligatoire

Informations Pratiques et Conditions Générales de vente

Prise en charge des frais d'inscription

Le prix non soumis à TVA inclue la journée de formation, la documentation pédagogique remise au participant ainsi que les frais de repas.

A réception de l'inscription, une convention de formation sera adressée à l'organisme financeur accompagnée d'une convocation. La facture sera adressée à l'issue de la formation accompagnée de l'attestation de présence.

Conditions d'annulation

Seules les demandes d'annulation parvenue par écrit (fax, e-mail, courrier) seront acceptées. Un accusé réception sera adressé au responsable de la formation.

Annulation sans frais si le participant se fait remplacer par un collaborateur du même établissement. (Un nouveau bulletin doit être complété dans les mêmes conditions que l'inscription initiale).

Jusqu'à deux semaines au moins avant la formation : le remboursement de l'inscription se fera déduction faite de 80€ pour les frais de dossier. Après cette date, la totalité des frais de formation sont facturés.

Si un nombre de participants à une formation est jugé insuffisant sur le plan pédagogique, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la session. Ils se réservent également le droit de modifier, de reporter ou d'annuler la formation si des circonstances indépendantes de leur volonté les y obligent.

Questions écrites

Si vous souhaitez poser certaines questions aux intervenants préalablement à la session de formation, nous vous prions de bien vouloir nous les adresser par e-mail à : formation@competences-sd.fr en précisant l'intitulé et la référence de la formation.

Informatiques

Les informations contenues dans le bulletin d'inscription, sauf avis contraire de votre part, feront l'objet d'un traitement informatique. Conformément à la loi n°78-17 du 06 janvier 1978, dit « Informatique et Libertés », vous disposez d'un droit d'accès et rectification.